

**Workshop en ligne**

**VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021**  
**De 17h00 à 19h00**

# L'interprétation de la Convention de Montréal pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien : entre uniformité et diversité

Inscription préalable en ligne :  
<https://forms.gle/UuUjfir5R6jxbXBb7>

Lien Zoom envoyé aux inscrits  
au plus tard la veille de la manifestation



Avec le soutien de



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE

INSTITUT  
FRANÇOIS GÉNY



# PROGRAMME DES TRAVAUX

## 17h00 Mots d'accueil

Professeur Julien Lapointe, Directeur de l'Institut François Géný

## Présidence de séance

Maître Patrice Rembauville-Nicolle, Avocat au barreau de Paris, Président honoraire de la Société française de droit aérien

## 17h15 Introduction : Le renvoi par la Convention à la lex fori ou les concessions du droit uniforme

Professeur Olivier Cachard, Directeur du Pôle SJPEG, Institut François Géný

## 17h30 L'INTERPRÉTATION DE LA CONVENTION DE MONTRÉAL SELON LES MÉTHODES DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

Professeure Hélène Gaudin, Directrice de l'Institut de Recherche en Droit Européen, International et Comparé, Université Toulouse Capitole

Maître Laurent Chassot, Associé, docteur en droit, LL.M. (Air & Space), Gbf Avocats SA, Genève

## 18h15 L'INTERPRÉTATION DE LA CONVENTION DE MONTRÉAL PAR LES JURIDICTIONS NATIONALES DE PART ET D'AUTRE DU CHANNEL

Professeur Philippe Delebecque, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Président de la CAMP

Maître Jennifer Deroin, Avocat au Barreau de Paris, Présidente de la SFDAS

Professor Georgios Leloudas, Swansea University

Renseignements et contact : [ifg-contact@univ-lorraine.fr](mailto:ifg-contact@univ-lorraine.fr)  
Suivez l'Institut François Géný : <https://ifg.univ-lorraine.fr/>  
Également sur Facebook, Twitter et LinkedIn